



## Règlement du DAC Trail

### 1. PARCOURS

- ✓ Courses nature chronométrées mesurant 6 km avec 100 m de dénivelé cumulé et 12 km avec 300 m de dénivelé cumulé sur un parcours entièrement sur chemin, bois, vignes, champs.
- ✓ Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels, de rubalises et complétés par un fléchage au sol.

### 2. DEPARTS

- ✓ À la cave vinicole du champagne Charles Heston 51220 Villers-Franqueux (entre Thil et Pouillon).
- ✓ 9 h 40 pour le 6 km
- ✓ 10 h pour le 12 km

### 3. ARRIVEE

- ✓ À la cave vinicole du champagne Charles Heston 51220 Villers-Franqueux.

### 4. RAVITAILLEMENT

- ✓ La course se déroule en autosuffisance néanmoins un ravitaillement (solide et liquide) sera à disposition des concurrents à l'arrivée.
- ✓ Les accompagnants VTT, les ravitaillements sauvages, et les assistances personnelles le long du parcours sont interdits.

### 5. POSTE DE SECOURS

- ✓ Un poste de secours sera positionné au niveau de l'arrivée.

### 6. PARTICIPATION

- ✓ Le 6 km est ouvert exclusivement aux femmes à partir de la catégorie cadettes (coureuses nées en 2004 et avant).
- ✓ Le 12 km est ouvert à partir de la catégorie junior, c'est-à-dire aux coureurs nés en 2002 et avant.
- ✓ Une autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire.
- ✓ Le parcours n'est pas compatible à une pratique par les handisports.
- ✓ L'utilisation de bâtons est interdite.
- ✓ Les chiens ne sont pas autorisés.

### 7. CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCE

- ✓ Toute participation à la course est soumise à la présentation obligatoire d'une des pièces suivantes :
  - Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
  - Une licence sportive, en cours de validité, d'une fédération agréée, où apparait la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
  - Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport, de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou sa copie.
- ✓ Le médecin de l'épreuve peut mettre hors course tout participant dont la santé lui semble compromise.

## **8. DOSSARD**

- ✓ Le dossard doit être porté sur le devant du corps et visible dans son intégralité.

## **9. RESULTATS & RECOMPENSES**

- ✓ Les résultats seront disponibles au plus tard le lendemain sur le site du DAC trail ([www.dactrail.fr](http://www.dactrail.fr)).
- ✓ Le temps de course est limité à 2 h pour le classement.
- ✓ Pour que le 6 km reste dans un esprit non compétitif, pas de récompense.
- ✓ Pour le 12 km, dotation en champagne pour les 3 premières et les 3 premiers du scratch et les 3 premières et les 3 premiers des catégories master 1, master 2 et master 3.
- ✓ Les masters récompensés au classement scratch ne recevront pas de dotation au titre de leur catégorie.
- ✓ Les résultats et récompenses se feront à la cave vinicole du champagne Charles Heston à Villers Franqueux à partir de 11 h 45.
- ✓ Les lauréats devront être obligatoirement présents pour recevoir leur récompense.
- ✓ Nombreux lots tirés au sort parmi les participants.

## **10. RESPONSABILITE**

- ✓ Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols ou de détériorations qui pourraient se produire lors de cette manifestation sportive.
- ✓ Pour les non licenciés, il est recommandé de souscrire une assurance individuelle accident.

## **11. PROPETE**

- ✓ Les concurrents doivent respecter la nature et donc ne pas abandonner leurs déchets (papiers, gobelets plastiques, ...) sur le parcours. Les contrevenants pourront, le cas échéant, être disqualifiés.

## **12. ACCEPTATION**

- ✓ Les participants laissent leur droit à l'image aux organisateurs et aux partenaires.
- ✓ Conformément à la loi informatique et liberté, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant (email : [contact@dactrail.fr](mailto:contact@dactrail.fr)).
- ✓ Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et son acceptation.

## **13. ENGAGEMENT**

- ✓ Via le site internet du [dactrail.fr](http://dactrail.fr) ou de [protiming.fr](http://protiming.fr) ou en utilisant le bulletin d'inscription téléchargeable.
- ✓ Tarifs :
  - 6 km : 6 € jusqu'au 2 avril – 8 € la veille et le jour de l'épreuve
  - 12 km : 12 € jusqu'au 2 avril – 15 € la veille et le jour de l'épreuve.
- ✓ Chèque libellé à l'ordre du DAC Reims.
- ✓ Les inscriptions sont limitées aux 500 premiers inscrits sur l'ensemble des 2 courses (N°1 à 450 pour le 12 km – 700 à 750 pour le 6 km)
- ✓ Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.
- ✓ Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.